

Calendrier **révisé** de transmission des bulletins des élèves du secondaire (secteur jeune) en vue de l'admission au collégial pour l'année scolaire 2021-2022

Année scolaire 2021-2022

Comme l'an dernier, il n'y aura seulement que deux étapes pour l'année scolaire 2021-2022, nous avons donc ajusté les dates de transmission de bulletins au SRACQ comme suit :

Validations	Transmission des inscriptions-cours (sans notes) entre le 20 novembre 2021 et le 10 décembre 2021 afin de valider les cours et codes permanents.
1^{re} étape	Transmission entre le 21 janvier 2022 et le 11 février 2022; possibilité de transmettre des corrections jusqu'au 23 février 2022.

La transmission de novembre-décembre 2021 est facultative, mais fortement recommandée afin de nous permettre d'effectuer les mêmes validations que les années précédentes. Cette transmission peut se faire avec les notes « à blanc ».

La transmission du bulletin de la 1^{re} étape doit se faire entre le **21 janvier** 2022 et le **11 février** 2022. Après cette date, il sera uniquement possible de transmettre des corrections de notes.

En tout temps, les transmissions doivent respecter les conditions suivantes :

1. Les résultats transmis sont ceux d'une étape prévue au calendrier scolaire officiel de l'établissement;
2. Les résultats transmis sont inscrits sur le bulletin officiel et ce bulletin est remis aux élèves et à leurs parents.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes informations complémentaires.



Marc Viens
Directeur général